

VILLE de SAINT BRIAC SUR MER
18, rue de la Mairie
35800 SAINT BRIAC SUR MER

CONSEIL MUNICIPAL
du 12 octobre 2026

Date de la convocation : 06 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le douze du mois d'octobre à 18h, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint Briac sur Mer

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mr Philippe FOURNEYRON, Mme Delphine SCHIMPF, Mr Christophe RICOUR, Mme Ginette JÉGU, Mr Pascal GALICHON, Mme Isabelle LE FERREC, Mme Mélanie BILLOT-TOULIC, Mr Bernard LALOUX, Mme Emmanuelle HUBLOT, Mr Jean-Christophe PÉAN, Mme Eugénie BUCHON, Mr François-Régis SIRJACQ, Mme Delphine JOREL, Mr Emmanuel HOUDEAU, Mr Vincent DENBY- WILKES, Mme Cécile GEFFROY.

Absents excusés : 2

Mme Natalie DOAT-CHARPENTIER a donné procuration à Mr Christophe RICOUR.
Mr Valéry LAMOURE a donné procuration à Philippe FOURNEYRON.

Absent : 1

Mr Marc LAFOURCADE

Mme Delphine JOREL a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents ou représentés : 18

Nombre de votants : 18

2026-65- FINANCES PUBLIQUES – VENTE ENTREES PISCINE AQUAMALO A TARIF PREFERENTIEL POUR LES BRIACINS

Il est proposé d'acheter des entrées adultes et des entrées enfants (hors juillet—aout) à tarif préférentiel (comité d'entreprise) et de les revendre à prix coutant aux Briacins.

Tarifs :

	Tarif public	Tarif préférentiel Briacins
Entrée adulte	8.20 €	5.70 €
Entrée enfant -15 ans	6.90 €	5.00 €

Maximum de 20 tickets par adresse postale par trimestre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise la commune à acheter des entrées à tarif préférentiel pour les revendre aux briacins dans les conditions exposées ci-dessus.

Saint-Briac sur mer le 12 octobre 2026,
Le Maire
Philippe FOURNEYRON

